

WORLD HEALTH ORGANIZATION
Regional Office for the Eastern Mediterranean
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
Bureau régional de la Méditerranée orientale



مَنْظَرَةُ الصِّحَّةِ الْعَالَمِيَّةِ
المكتب الإقليمي شرق المتوسط

**Comité régional de la
Méditerranée orientale**

EM/RC57/INF.DOC.5
Septembre 2010

Cinquante-septième session

Original : arabe

Point 9 de l'ordre du jour

**Collaboration entre les pays de la Région et le Fonds
mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le
paludisme**

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Caractéristiques de la collaboration entre les pays de la Région et le Fonds mondial.....	1
2.1	Situation.....	1
2.2	Impact.....	1
2.3	Défis.....	2
3.	Participation des pays de la Région au processus de prise de décision du Fonds mondial.....	2
4.	Conclusions et recommandations.....	3

1. Introduction

Depuis sa création en 2002, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme est devenu un partenaire important du développement de la prévention, du traitement et des soins du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme. Ce document examine les moyens dont disposent les pays de la Région pour renforcer encore la collaboration avec le Fonds.

2. Caractéristiques de la collaboration entre les pays de la Région et le Fonds mondial

2.1 Situation

Le Fonds mondial est devenu de loin le principal organisme de financement pour le développement des soins du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme dans les pays de la Région. Depuis 2002, il a approuvé 65 subventions aux pays de la Région, parmi lesquelles 21 concernaient le VIH/sida, 27 la tuberculose et 17 le paludisme. Dans quatre pays, ces subventions comportaient des composantes sur le renforcement des systèmes de santé. Les quatorze pays¹ pouvant prétendre au soutien du Fonds mondial ont déjà tous bénéficié de son accord pour l'octroi d'une subvention.

Le montant des subventions varie considérablement d'un pays à l'autre, en partie à cause des variations de la charge de morbidité et de la taille de la population. À ce jour, les pays et le Fonds mondial ont conclu des accords de subventions représentant 841,0 millions USD au total. Sur cette somme, les pays ont déjà reçu 627,2 millions USD. En 2009, un montant total de 167,5 millions USD a été décaissé aux pays de la Région.

2.2 Impact

L'augmentation régulière du soutien fourni par le Fonds mondial a permis d'obtenir de bons résultats et a eu un impact positif sur la prévention, le traitement et les soins du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme dans la Région. Ainsi, le nombre total de personnes vivant avec le VIH/sida dans la Région et recevant un traitement antirétroviral a presque doublé (+90 %) entre 2007 et 2009. Le nombre de patients atteints de tuberculose ayant bénéficié d'un diagnostic et d'un traitement a augmenté de façon continue au cours de la période quinquennale 2005-2009, et s'élève aujourd'hui à environ 1,8 million. Dans le domaine de la prévention du paludisme, le nombre de moustiquaires imprégnées d'insecticide à longue durée d'action ayant été distribuées dans la Région a connu une hausse constante et atteignait presque huit millions en 2009, ce qui représentait environ 34 millions de personnes équipées. En outre, trois pays² de la Région ont reçu des subventions spécifiques du Fonds mondial afin qu'ils renforcent leur système de santé.

Il est important de souligner que ces réalisations ont certes été rendues possibles grâce au soutien du Fonds mondial, mais qu'elles résultent aussi de la détermination, des efforts et de la collaboration des autorités nationales, des programmes concernés de lutte contre les maladies et de la société civile, notamment des représentants des patients et des partenaires nationaux et internationaux.

¹ Afghanistan, Djibouti, Égypte, République islamique d'Iran, Iraq, Jordanie, Maroc, Pakistan, Palestine (Cisjordanie et Gaza), République arabe syrienne, Somalie, Soudan, Tunisie et Yémen.

² Afghanistan, Somalie et Soudan (secteurs nord et sud)

2.3 Défis

La collaboration entre les pays de la Région et le Fonds mondial est caractérisée par deux défis importants.

Le premier concerne la capacité d'absorption nationale. Il est lié à la capacité des parties prenantes, notamment les instances de coordination nationale, les bénéficiaires principaux et les sous-bénéficiaires, les programmes nationaux et les partenaires, à mettre en œuvre les fonds conformément aux activités planifiées.

Bien que les pays et les partenaires fassent de leur mieux pour mettre en application les subventions, le résultat n'est pas encore optimal. À ce jour, une évaluation des résultats portant sur 51 subventions accordées aux pays de la Région a été réalisée. Elle a montré que seules 18 subventions (soit 35 % d'entre elles) avaient permis d'atteindre ou de dépasser les résultats attendus. Trente-et-une subventions (soit 61 % d'entre elles) avaient conduit à des résultats satisfaisants ou ayant le potentiel de l'être, et 2 subventions (soit 4 %) présentaient des résultats inacceptables. Le principal problème résidait dans la capacité nationale d'absorption. Les pays, les partenaires et le Fonds mondial ont beaucoup discuté de ce sujet et utilisent toutes les opportunités se présentant pour améliorer cette capacité, en collaboration avec toutes les parties prenantes concernées.

Le second défi a trait à l'évolution rapide de la structure des subventions et aux variations des politiques du Fonds mondial. Les conséquences potentielles de ces changements peuvent être considérables pour les pays. Le canal unique de financement en est un exemple. En 2010, lors de la Série 10 de l'appel à propositions du Fonds mondial, l'utilisation du nouveau formulaire de proposition maladie consolidée était facultative pour les pays bénéficiant actuellement de subventions. Mais dès le début de l'année 2011, la consolidation des subventions concernées sera obligatoire. Les propositions maladie consolidées seront enregistrées dans le cadre d'un seul accord de subventions, afin de donner lieu à un canal unique de financement pour chaque bénéficiaire principal et pour chaque maladie, dans l'ensemble des programmes du Fonds mondial.

Le classement par ordre de priorité, introduit lors de la Série 10 de l'appel à propositions, est un autre changement récent qui concerne directement les pays de la Région. Ce classement est appliqué lorsque les ressources sont insuffisantes pour financer toutes les propositions recommandées par le Comité technique d'examen du Fonds mondial. Dans ce cas, les propositions sont classées en fonction d'un nombre de points attribué dans trois domaines : les recommandations du Comité technique d'examen ; le niveau de pauvreté (ou de revenu) ; et la charge de morbidité de la maladie concernée. Lorsque le classement par ordre de priorité s'avère nécessaire, les propositions déposées par des pays à revenu intermédiaire inférieur et présentant une charge de morbidité très faible à faible pour la maladie concernée (ce qui est le cas de la majorité des pays de la Région pouvant bénéficier d'un soutien), seront moins susceptibles de recevoir l'appui du Fonds mondial.

3. Participation des pays de la Région au processus de prise de décision du Fonds mondial

Les pays de la Région possèdent actuellement quatre membres au Conseil d'administration du Fonds mondial et à ses comités. Ceux-ci se répartissent ainsi :

- Un membre titulaire et un membre suppléant au Conseil d'administration, qui est responsable de la gouvernance globale du Fonds mondial ;
- Un membre titulaire au Comité de la politique et de la stratégie rattaché au Conseil d'administration, dont le rôle est de conseiller ce dernier sur les principales structures de gouvernance, les politiques fondamentales et la planification stratégique d'ensemble ;

- Un membre titulaire au Comité des finances et de la vérification rattaché au Conseil d'administration, dont la fonction est de fournir des conseils sur toutes les questions politiques et stratégiques liées aux finances et à l'audit.

Chaque région a également le droit d'être représentée par huit autres délégués, qui s'ajoutent aux membres titulaire et suppléant du Conseil d'administration (soit un total de 10 délégués). Ces derniers doivent réunir une gamme étendue de compétences et d'expertise, pour enrichir la contribution de la délégation aux activités du Conseil d'administration³.

Au cours des trois prochains mois, le Fonds mondial organisera une série de réunions importantes, qui sont indiquées ci-dessous. Il est possible que son mode de collaboration avec les pays change radicalement, en raison principalement de la crise financière mondiale actuelle. Par conséquent, la participation des pays de la Région est plus importante que jamais.

Les principales réunions du Fonds mondial en octobre 2010 et décembre 2010 seront les suivantes.

Octobre 2010

- Du 3 au 5 : réunion de reconstitution des ressources (New York, États-Unis d'Amérique)
- Du 18 au 29 : réunion du Comité technique d'examen (Genève, Suisse)
- Du 19 au 21 : réunion du Comité des finances et de la vérification (Genève, Suisse)
- Les 25 et 26 : réunion du Comité de la politique et de la stratégie (Genève, Suisse)
- Le 27 : réunion commune du Comité de la politique et de la stratégie et du Comité du portefeuille (Genève, Suisse)
- Les 28 et 29 : réunion du Comité du portefeuille (Genève, Suisse)

Décembre 2010

- Du 9 au 11 : visites de terrain du Conseil d'administration (Bulgarie, Ukraine, Géorgie)
- Les 10 et 11 : retraite du Conseil d'administration (Bulgarie)
- Le 12 : pré-réunion du Conseil d'administration (Bulgarie)
- Du 13 au 15 : vingt-deuxième réunion du Conseil d'administration (Bulgarie)

Avec l'aide du membre titulaire actuel du Conseil d'administration, S.E. le Ministre de la Santé publique et de la Population du Yémen, le Fonds mondial a accepté d'octroyer des Fonds pour les groupes constitutifs du Conseil d'administration du Fonds mondial (80 000 USD par an) à la Région. Ces fonds, qui seront gérés par le Bureau régional de l'OMS pour la Méditerranée orientale, devraient améliorer encore la coordination entre les pays de la Région et la contribution de cette dernière aux processus de direction du Fonds mondial.

4. Conclusions et recommandations

Il est très important pour les pays de la Région que la collaboration avec le Fonds mondial soit efficace. Son impact est en effet visible dans la prévention, le traitement et les soins du VIH/sida, de la tuberculose et du paludisme, et devrait l'être également dans le renforcement des systèmes de santé.

Par ailleurs, la capacité d'absorption nationale n'est pas optimale, et les subventions ne conduisent pas toujours aux résultats attendus. Seules 35 % des subventions ont permis d'obtenir ou d'excéder ces résultats.

³ Directives concernant les processus des groupes constitutifs, Genève, Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, 2010

En outre, les pays de la Région sont particulièrement concernés par les changements à l'œuvre dans la structure des subventions. Le classement par ordre de priorité, par exemple, pourrait avoir des conséquences négatives sur la probabilité d'acceptation des propositions de subventions déposées par de nombreux pays de la Région.

Par conséquent, il est recommandé aux pays de renforcer leur collaboration avec le Fonds mondial. La poursuite de l'amélioration de la capacité d'absorption nationale est importante, en particulier pour les instances de coordination nationale, les bénéficiaires principaux et les sous-bénéficiaires, les programmes nationaux et les autres partenaires chargés de la mise en œuvre.

La participation active des pays aux processus de prise de décision du Conseil d'administration du Fonds mondial et de ses comités est également recommandée. Les représentants régionaux devront prendre pleinement part aux prochaines réunions du Comité de la politique et de la stratégie et du Comité des finances et de la vérification, en octobre 2010, ainsi qu'à la réunion du Conseil d'administration, en décembre 2010.

Le Bureau régional utilisera d'ailleurs les Fonds pour les groupes constitutifs du Conseil d'administration du Fonds mondial pour renforcer la participation des pays de la Région aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités.